ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS
(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) :

Nom (de la personne immatriculée) : MR ABADA

Prénom : NABIL

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint :

Nom : Mme BELAYEL

Prénom : NAMIHA

avec lequel/laquelle je me suis marié(e)

- sans contrat de mariage (1)
- ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Saint Laurent du Var
Le 19 Juin 2024
(Signature de la personne immatriculée)

(1) la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable